VILLEPARISIS

Patrimoine arboré

Les arbres repérés sont des éléments forts du paysage urbain. Ils animent l’espace public ou l'espace privé, créent des espaces verdoyants, apportent de l’ombre et participent à la qualité de l'espace urbain. Ils accompagnent le bâti, permettent son intégration et servent de point de repère dans l’espace. Tous les arbres qui ont été repéré sont visibles depuis l'espace public.

L’ensemble des arbres identifiés est soumis à autorisation d’abattage. Si l’état de dangerosité ou le mauvais état phytosanitaire de l’arbre est avéré et l’autorisation acceptée, l’arbre devra être remplacé par un arbre de haute-tige (d’essence identique ou équivalente).

La plantation devra être réalisée à proximité de l’arbre initial si cela est possible ou dans un rayon de trois mètres autour de l’arbre abattu.